

Numéro : 2025-912**PORTANT DESIGNATION EXCEPTIONNELLE DU PRESIDENT DE SEANCE DU
COMITE SOCIAL-TERRITORIAL DU 7 NOVEMBRE 2025**

Le Maire de la Ville de Sarcelles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux,
Vu le règlement intérieur du Comité Social-Territorial de la Ville de Sarcelles adopté lors de la séance du 16 juin 2023,
Vu l'indisponibilité de M. Patrick Haddad, Maire de Sarcelles et Président habituel du Comité Social-Territorial, pour assurer la présidence de la séance du CST au-delà de 16h lors de la séance du 7 novembre 2025,

Décide :

Article 1 — Remplacement du président de séance

La séance du Comité Social-Territorial du 7 novembre 2025 sera présidée par M. Patrick Haddad, Maire de Sarcelles, de 15h00 à 16h00.
À compter de 16h00, la présidence de séance sera assurée par M. Christian Simakala, Adjoint au Maire, pour le reste de la séance.

Article 2 — Communication de la décision

La présente décision sera communiquée à M. Christian Simakala, Adjoint au Maire, ainsi qu'aux membres du Comité Social-Territorial de la Ville de Sarcelles.

Fait à Sarcelles, le 05 novembre 2025.

Le Maire
Patrick HADDAD

